

La co-intervention

avec Joseph Terrien (responsable ASH du Calvados)

Ce que disent les textes :

Extrait référentiel maître E :

« 1.3.2.1 soit capable d'identifier les différents partenaires et d'adapter son discours en fonction de la situation (ou du contexte) et de l'interlocuteur (informer échanger argumenter, expliciter, négocier , co-élaborer) autour de la nature de la difficulté de chaque élève. »

« 3.2.1.1 fasse connaître aux enseignants de l'école, l'aide à dominante pédagogique et les formes qu'elle peut prendre. »

« 3.2.1.3 travaille en réunion de conseil de maître ou de cycle, en communiquant des éléments d'observation et d'évaluation relatifs aux projets individuels »

« 3.3.4.1 prépare des séquences avec les autres maîtres, connaisse les progressions propres à chaque projet de classe. »

Extrait circulaire N° 2002 113 du 30 avril 2002 :

« L'intervention simultanée de l'enseignant spécialisé ou du psychologue scolaire et du maître de la classe, pour des activités organisées conjointement fait partie des modalités d'aide qui peuvent être mises en œuvre par ces personnels, en fonction des objectifs qu'ils se sont fixés. »

Première étape : présence conjointe

Observation alternée : l'un observe, l'autre prend en charge le déroulement de la séance. Les rôles peuvent s'inverser. Il y a un but précis. Ce temps est suivi d'une relecture, d'un travail d'analyse. Cela peut aussi concerner l'aide pour des évaluations.

Deuxième étape : co-élaboration

Il s'agit de préparer ensemble une séance, un atelier, un projet, un entretien ; des outils, des supports en particulier sur les difficultés rencontrées chaque année. Cela ouvre sur des pistes de recherche.

Ce travail de co-élaboration contribue à améliorer le travail d'équipe et à changer le regard des enseignants sur les élèves en difficultés.

Troisième étape : co-intervention

L'activité se déroule dans le même local. Les différentes modalités de ce travail :

- les objectifs ne sont pas les mêmes pour tous les enfants. L'enseignant spécialisé travaille avec le groupe d'élèves en difficulté.

- C'est le même objectif qui est visé mais l'enseignant spécialisé va proposer à un groupe d'enfants (plutôt ceux en difficultés) une autre démarche, des supports différents.
- L'enseignant spécialisé travaille avec un groupe hétérogène ; il a en tête des objectifs individualisés pour deux ou trois enfants de ce groupe ; il se sert des interactions entre les enfants comme levier pour ceux le plus en difficulté. Cela semble intéressant pour des apprentissages méthodologiques ou un travail sur des procédures mentales.
- La guidance de l'enseignant spécialisé va permettre un travail de métacognition et dialogue pédagogique plus individualisé.
- Sous l'angle de la prévention : après avoir repéré des nœuds d'apprentissage (ex : le passage de 70), ou des périodes de fragilité (début de CP) l'enseignant spécialisé propose un autre démarche d'apprentissage ou complète l'action de guidance du maître.
- Sous l'angle de la prévention : création d'ateliers de langage en maternelle avec possibilité de faire intervenir d'autres personnes (enseignants à la retraite, maître de soutien...)

Notes prises par Patricia Dufour